



Le ministre de l'Administration Territoriale, Paul Atanga Nji, met en garde le MRC qui prévoit organisé sur toute l'étendue du territoire national une grande marche le 13 avril 2019.

En effet, le prétexte de cette grande manifestation initialement prévue le 06 avril et finalement reportée au 13 avril 2019 selon Me Emmanuel Simh, est l'embastillement du « président élu », Maurice Kamto, de ses alliés politiques et de plus de 150 personnes dont des militants et sympathisants du MRC, mais aussi pour dénoncer les atrocités perpétrées depuis plus de deux ans, dans les deux régions anglophones du Cameroun.

Le MRC entend également prendre ses responsabilités en sa qualité de parti leader au Cameroun, pour contester le plan du régime en place à vouloir organiser les élections régionales avant les élections municipales, alors que ce sont les conseillers municipaux élus qui constituent le corps électoral de l'élection des conseillers régionaux.

Lire le communiqué d'interdiction du Minat, Paul Atanga Nji

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TERRITORIAL
ADMINISTRATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Administration Territoriale porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que le parti politique "Mouvement pour la Renaissance du Cameroun" (M.R.C.) qui, après avoir programmé et exécuté le saccage des Ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin par des groupuscules à sa solde, poursuit sa logique de provocation et de planification de l'insurrection au Cameroun.

Selon des sources concordantes appuyées par un document en circulation, abondamment relayé dans les médias et les réseaux sociaux, certains responsables du M.R.C. invitent les Camerounais à des manifestations publiques à travers le pays, les 06 et 13 avril 2019.

La date du 6 avril rappelle au peuple camerounais de tristes événements. L'annonce par le MRC de manifestations publiques à cette date confirme qu'il demeure dans une logique de déstabilisation des institutions républicaines. Une telle provocation, aussi inacceptable qu'intolérable, est de nature à troubler l'ordre public.

La législation camerounaise reconnaît aux partis politiques légalisés le droit d'exercer librement leurs activités dans le strict respect des textes en vigueur.

Les souffrances vécues par les populations des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et les efforts louables menés par le Gouvernement pour un retour à une vie normale, nous interpellent tous et exigent des responsables des partis politiques, la condamnation de toute entreprise criminelle susceptible de compromettre la paix si chèrement acquise dans notre pays.

Si les dirigeants du M.R.C., pour qui défier l'autorité de l'Etat est devenu le sport favori, persistent à créer des troubles à l'ordre public en organisant des manifestations non autorisées ayant pour objectif de provoquer des remous sociaux aux conséquences imprévisibles, le Ministre de l'Administration Territoriale se verra dans l'obligation d'appliquer les dispositions de la loi n°90-56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques.

Le Ministre de l'Administration Territoriale tient donc à préciser que les manifestations programmées par le MRC pour le 6 et le 13 avril 2019 sont interdites sur toute l'étendue du territoire national.

Les Autorités Administratives à savoir, les Gouverneurs de Région, les Préfets et les Sous-préfets, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la stricte application des présentes instructions.

Les instigateurs et les contrevenants, quels qu'ils soient, se heurteront à la rigueur de la loi.

Fait à Yaoundé, le 05 avril 2019

**Le Ministre de l'Administration
Territoriale**



ETANGA NJI Paul

